

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.185

**Cit'ergie du
GrandAngoulême :
adoption du Plan
d'actions**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.185**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

CIT'ERGIE DU GRANDANGOULEME : ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS

Le projet d'agglomération 2015-2025 a défini comme prioritaire pour le territoire, l'action en faveur de la transition écologique et énergétique. Sa mise en œuvre représente un levier de développement de l'activité économique.

Cette priorité revêt un caractère particulier en 2015, à l'heure où la France s'apprête à être l'hôte de la 21^{ème} conférence des parties de la Convention Cadre des Nations Unies contre le Changement Climatique (CCNUCC), du 1^{er} au 11 décembre prochain.

L'ambition du GrandAngoulême est un signe fort qui rappelle que la lutte contre le dérèglement climatique, si elle s'appuie nécessairement sur des accords internationaux, ne sera possible que par une forte mobilisation locale des acteurs et des habitants, et ce, quels que soient les résultats de la conférence de Paris.

L'action du GrandAngoulême en matière de transition énergétique et écologique a débuté lors du précédent mandat (2008-2014) au travers :

- du Contrat Local Initiatives Climat, premier plan climat volontaire (2007-2013) qui a permis de mobiliser les acteurs locaux autour de la nécessité d'agir conjointement et d'engager de premières actions exemplaires ;
- de l'adhésion à la convention européenne des Maires engageant l'agglomération à respecter les objectifs du paquet énergie climat européen votés en 2008 ;
- de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets depuis 2010 ;
- de l'adoption du projet de PDU et de ses objectifs de report modal et de densification autour des axes de transport ;
- de l'adoption d'un des premiers ScoT/Grenelle en 2013 favorisant notamment le réinvestissement urbain et la limitation de la consommation d'espace ;
- l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) 2014-2020 permettant une meilleure performance du bâti résidentiel, tant en rénovation qu'en construction.

Cette dynamique se poursuit depuis le début de ce mandat (2014-2020) avec en particulier :

- la labellisation obtenue le 9 février 2015 sur la **démarche Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv)** qui récompense l'action passée mais aussi les projets à venir. Cette labellisation est déclinée régionalement dans le cadre de la démarche **Territoire à énergie positive (TEPOS)** qui planifiera la gestion énergétique à l'échelle d'un territoire d'action inédit : GrandAngoulême, Pays Horte et Tardoire, Syndicat Mixte de l'Angoumois. L'objectif de ces 2 programmes est de mettre en œuvre une véritable planification énergétique avec les acteurs du territoire dans l'optique d'atteindre en 2050 un équilibre entre consommation d'énergie sur le territoire et production d'énergies renouvelables.

- la **prise de compétence PLU intercommunal** qui permettra de traduire la politique de transition dans les documents et opérations d'urbanisme ;
- le lancement d'un **agenda 21 intercommunal** qui inclura le volet transition énergétique.

Ces démarches territoriales de transition énergétique doivent être déclinées opérationnellement au quotidien dans l'exercice des compétences du GrandAngoulême.

C'est en ce sens que le GrandAngoulême s'est engagé en 2013 dans le label **Cit'ergie, reconnu au niveau européen**. Il a pour objectif de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue et d'évaluation des actions de transition énergétique réalisées dans le cadre des compétences du GrandAngoulême

Un **état des lieux** réalisé en 2013 sur **6 domaines d'actions** avec un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME indique que l'agglomération a atteint **43 % de son potentiel d'action**. Ce niveau permet d'être reconnu **CAP Cit'ergie**, le premier niveau de labellisation. Le plan d'action Cit'ergie **2015-2019**, doit permettre sur 4 ans, d'atteindre a minima la labellisation Cit'ergie (50% du potentiel) d'ici 2019. Pour rappel, un troisième niveau existe, le label Cit'ergie gold (75% du potentiel), qui est atteint en France uniquement par 2 collectivités.

Le tableau suivant récapitule le potentiel d'actions réalisé et celui programmé pour 2015-2019

Domaine stratégique d'action	Potentiel réalisé (%)	Potentiel programmé à 4 ans (%)
Planification et développement territorial	50	63
Communication et coopération	42	54
Organisation interne	60	68
Approvisionnement en énergie, eau et assainissement, valorisation des déchets	29	37
Mobilité, transport	42	48
Patrimoine de la collectivité	37	43
Total	43 % (Niveau CAP'Cit'ergie)	50 % (Niveau Label Cit'ergie)

Pour atteindre la labellisation Cit'ergie, 18 objectifs d'actions annexés à la présente délibération ont été définis, en accord avec la vision stratégique principale de construction partenariale et opérationnelle d'un territoire à énergie positive en 2050.

Ces objectifs seront déclinés et mis en oeuvre grâce à une gouvernance transversale, technique et politique, pour que la prise en compte de l'énergie soit une priorité dans l'ensemble des projets de l'agglomération.

Dans la perspective d'une démarche d'amélioration continue, ce plan d'actions sera amendé annuellement et son bilan sera repris dans le rapport annuel de développement durable de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 19 mai 2015,

Je vous propose :

D'ADOPTER le plan d'actions Cit'ergie 2015-2019 du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à demander la reconnaissance CAP'Cit'ergie.

DE VALIDER l'objectif d'une labellisation Cit'ergie au plus tard en 2019.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2015